

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur des demandes approuvant :

- pour le bâtiment portant le numéro 1202, avenue Seymour, une dérogation permettant l'aménagement d'une cour anglaise dans la cour avant, et ce, en dérogation aux articles 129 et 429 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1170607002];
- pour le bâtiment portant le numéro 1293, rue Amherst, une dérogation permettant une marge arrière de 0,44 m, et ce, en dérogation aux plans annexés à la résolution du 13 octobre 2015 (CA15 240532) [dossier 1170607003];
- pour le bâtiment portant le numéro 700, rue De La Gauchetière Ouest, des dérogations permettant la construction d'une dépendance dans la cour avant bordant l'avenue Viger, et ce, notamment en dérogation à l'article 2 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation du « Projet Bell Canada / Banque provinciale du Canada » dans le quadrilatère compris entre la côte du Beaver Hall et les rues de Vitré, University et de La Gauchetière (5363) ainsi qu'à l'article 381 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1177199006];
- pour le bâtiment portant le numéro 1839, rue Baile, une dérogation permettant l'aménagement d'une cour anglaise dans la cour avant, et ce, notamment en dérogation à l'article 429 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1173332004].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 9 mai 2017, à 19 h, à la salle L'Ermitage du Collège de Montréal, 3150, chemin de la Côte-des-Neiges.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 22 avril 2017

Le Secrétaire d'arrondissement,
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie